

NOTE AUX ORGANISATIONS



Montreuil, le 28 février 2025

Concertation retraite n°1

Résumé de la concertation (« délégation paritaire permanente ») du 27 février 2025

La réunion a commencé par le départ de Fo, dénonçant le cadre de la concertation.

Soulignons que nous avons proposé à trois reprises depuis le 17 janvier au représentant FO de se coordonner en cas de départ, demande réitérée 15 minutes avant d'entrer en salle, et éludée par une non-réponse. De même FO n'a pas participé à l'intersyndicale où Sophie Binet a proposé à toutes les organisations d'appeler à mobiliser unitairement sur la base de la déclaration adoptée au CCN.

La Cgt a fait part de sa détermination à obtenir l'**abrogation** de la réforme 2023, et attendre de cette réunion des réponses aux questions posées précédemment et restées en suspens, notamment sur l'âge de départ.

Cela a déclenché un tour de table, au cours duquel le patronat a réaffirmé que ni l'âge de départ ni la hausse des cotisations ne seraient des points possibles de discussion.

La question du **périmètre** des invitations a été tranchée : Unsa et FNSEA ne seront plus invitées à ce stade, mais Unsa, FSU et Solidaires seront conviées toutes les 3 semaines pour des réunions sur les régimes publics.

La Cour des comptes a apporté une partie des précisions demandées par la CGT : le retour à un âge de départ à **62 ans** nécessiterait un financement de 10,4 milliards € (5,8 Md€ pour un âge de départ à 63 ans).

La Cgt a déploré que la Cour des comptes n'ait pas répondu à l'ensemble de la question posée : 62 ans avec annulation de l'accélération du passage à 43 annuités et rétablissement des régimes pionniers. La Cgt a réitéré cette demande.

Des questions d'agenda ont été calées ensuite : les premiers thèmes abordés seront précisément toutes les questions liées aux bornes d'âge, puis à l'égalité femmes/ hommes.

Un débat a eu lieu sur la demande du premier ministre de parvenir à l'équilibre financier en 2030, année pour laquelle un déficit de 6 Md€ est annoncé.

Le patronat estime que s'arrêter à 2030 est insuffisant et qu'il faut « un système de pilotage » qui regarderait à plus long terme : allusion transparente à une règle d'or sortant le système de la prestation définie, par ajustement à la baisse des pensions.

Les organisations syndicales ont globalement répondu ne pas être là pour tout résoudre, mais pour combiner justice sociale et financements à la hauteur des besoins.

La Cgt a dénoncé une fois de plus la réforme de 2023 non seulement injuste, ne réglant pas la question du manque de recettes et poursuivant la fuite en avant avec reports successifs de l'âge de départ et autres mesures régressives.

La réunion s'est conclue par l'appel à transmission des chiffrages que souhaitent les organisations en vue des réunions thématiques.

Comme convenu au CCN, la poursuite de la mise en œuvre du processus de lutte et la suite de la concertation seront l'objet des débats à la CEC du 4 mars et lors de la réunion des organisations du CCN prévue le 7 mars en visio de 15h00 à 17h00.

Déclaration de la CGT du 27 février 2025

Retraites : la CGT appelle à la mobilisation

La CGT dénonce le double discours du gouvernement qui fait tout pour empêcher que ces concertations ne puissent déboucher sur l'abrogation de la réforme 2023 des retraites.

Il a inventé un déficit caché, désormais démenti par la cour des comptes.

Il a tenté de diviser les syndicats en choisissant ses interlocuteurs.

Et maintenant il donne une lettre de mission impossible, en demandant de faire ce que les précédents gouvernements n'ont pas fait, à savoir remettre les comptes à l'équilibre.

Ce faisant le gouvernement déroule le tapis rouge au patronat pour lui permettre de casser notre régime de retraite par répartition avec son projet de capitalisation au service des assureurs privés.

A l'inverse, comme le martèle la CGT depuis des mois, il faut commencer par abroger cette réforme pour pouvoir ensuite discuter sérieusement du financement de notre retraite par répartition.

Pour la CGT, l'heure est la construction du rapport de force. La CGT appelle à la mobilisation pour gagner l'abrogation de la réforme.

- Le 8 mars, à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes pour exiger notamment l'égalité salariale, l'abrogation de la réforme des retraites et la fin des violences sexistes et sexuelles. La CGT se félicite que la quasi-totalité des organisations syndicales aient décidé cette année d'appeler à manifester et faire grève aux côtés des associations féministes

- Le 20 mars avec les organisations de retraité.e.s pour dénoncer les attaques contre les retraités portées par le patronat et le gouvernement et défendre leur droit à la santé

Dans le prolongement de ces 2 premières initiatives, la CGT appelle à la construction d'un processus de mobilisation d'ampleur pour gagner enfin l'abrogation de la réforme des retraites. Une majorité de françaises et de français comme de députés y sont favorables, la victoire est donc à portée de main. La CGT appelle toutes les organisations syndicales à se rassembler pour construire le rapport de force et ne pas tomber dans le piège de la division tendu par le patronat et le gouvernement.